

## CPR Invest

Société d'Investissement à Capital Variable (SICAV)  
5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Luxembourg  
R.C.S. Luxembourg : B 189795

### AVIS AUX ACTIONNAIRES

#### **26/04/2021 – CPR Invest -Climate Bonds Euro : publication de nouveaux KIID**

Le 10 mars 2021, le Compartiment CPR Invest Climate Bonds Euro a été lancé après l'approbation obtenue par la CSSF le 10 mars 2021.

De manière spécifique, le prospectus de CPR Invest a défini pour le compartiment Climate Bonds Euro que la période d'observation pour le calcul de la commission de performance était la suivante :

*« La période d'un an commence le 1er avril et se termine le 31 mars de l'année suivante. Exceptionnellement, la première période de calcul commencera au lancement de la nouvelle stratégie (10/03/2021) et se terminera le 31 mars 2022. »*

Les KIID correspondants datés du 10 mars 2021 de ce Compartiment ont intégré une définition erronée de cette période d'observation :

*« La période d'un an commence le 1er janvier et se termine le 31 décembre de l'année suivante. »*

Par conséquent, les KIID de chaque action du compartiment CLIMATE BONDS EURO seront publiés le 26 avril 2021 avec la bonne définition telle que validée et définie dans le Prospectus de CPR INVEST.

Votre interlocuteur commercial habituel se tient à votre disposition pour vous fournir toute information complémentaire dont vous pourriez avoir besoin.

Les versions mises à jour du Prospectus et des DICIs (Document d'Information Clé pour l'Investisseur) ainsi que les statuts de la Société et les derniers rapports annuels et semestriels de CPR Invest pourront être obtenus en français gratuitement sur le site internet de la Société de Gestion ([www.cpr-am.com](http://www.cpr-am.com)), auprès du service financier en Belgique assuré par CACEIS Belgium S.A. (Avenue du Port 86C, b320, B-1000 Bruxelles) et sur le site internet de Fundinfo ([www.fundinfo.com](http://www.fundinfo.com)).

Le document d'information clé pour l'investisseur doit être lu attentivement avant d'investir. Le précompte mobilier en Belgique est de 30%.

La Valeur Nette d'Inventaire (« VNI ») sera disponible sur le site internet [www.fundinfo.com](http://www.fundinfo.com) ou auprès du service financier en Belgique.